



VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES
Réf. : Culture CT / MA

MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Décision N° 120 /2023

OBJET : CULTURE – FESTIVITES : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec ADADIFF CASI

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu l'organisation de spectacles dans le cadre de l'événement « Villeneuve fête Noël »,

Considérant qu'il est nécessaire de faire appel à une société de production pour la représentation du spectacle « Le cyclo lunaire » de la cie Les Bertzniak le 17 décembre 2023 de 14h30 à 16h30 sur la place Jean Jaurès,

DECIDE

De signer un contrat de cession avec la société de production ADADIFF CASI représentée par Christian Deghal, domicilié au 17ter impasse Pignotte, 84000 Avignon SIRET : 49805798300062, pour la représentation du spectacle « Le cyclo lunaire » de la cie Les Bertzniak pour un montant total de 1266.00€ TTC.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Le 12/12/2023

Madame le Maire

Pascale BORIES



La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20231212-120-2023-AU
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023

Hôtel de Ville

2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville